



## Menthe Sibérie 00 mg - PULP

Version: 2

Date de version: 01/04/2022

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

# Fiche de Données de Sécurité

section

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Menthe Sibérie 00 mg - PULP.  
**Numéro UFI** : YQS1-VJTT-M00T-294S

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.  
**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : SUNNY SMOKER.  
**Rue** : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.  
**Code postal/Ville** : 92100 Boulogne-Billancourt.  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : +33 (0)1 83 81 40 70.  
**Email** : Reglementation@sunnysmoker.fr.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
+ 33 (0)1 45 42 59 59.



section **2** Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :**

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes de danger**

**Mention d'avertissement**

**Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diene, Mentha arvensis, ext., trans-menthone, anethole. Peut produire une réaction allergique.

**Mises en garde**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Mises en garde - Prévention**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Mises en garde - Élimination**

P501 Jeter le contenu et le récipient en conformité avec les réglementations locales.

**2.3 Autres dangers**

Pas de données disponibles

section **3** Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
-----------	-------------------	--------------------------------------	----------------



## Menthe Sibérie 00 mg - PULP

L-menthol			
N°CAS	2216-51-5	C ≤ 3.5%	H315 Provoque une irritation cutanée.
N°EC	218-690-9		
N°IDX			
anethole			
N°CAS	104-46-1	C ≤ 0.35%	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
N°EC	203-205-5		H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
N°IDX			
trans-menthone			
N°CAS	89-80-5	C ≤ 0.35%	H315 Provoque une irritation cutanée.
N°EC	201-941-1		H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
N°IDX			
Mentha arvensis, ext.			
N°CAS	90063-97-1	C ≤ 0.35%	H302 Nocif en cas d'ingestion
N°EC	290-058-5		H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
N°IDX			
(R)-p-mentha-1,8-diene [1]			
N°CAS	5989-27-5	C ≤ 0.35%	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
N°EC	227-813-5		H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
N°IDX	601-029-00-7		H315 Provoque une irritation cutanée.
			H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
			H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
			H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

### 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

#### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :



Laver avec de l'eau et du savon.

**En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

**En cas d'ingestion :**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

**Protection des sauveteurs :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes pour le médecin :**

Traitement symptomatique.

section **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

**5.4 Informations complémentaires**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.



## 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Mettre les personnes en sécurité.  
Utiliser une protection respiratoire appropriée.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.  
Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Couvrir les canalisations.  
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.  
Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.  
Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.  
Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.  
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.  
Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).  
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.  
Élimination des déchets : voir la section 13.  
Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.  
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.  
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.  
Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :**

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.  
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.  
Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

**Précautions pour le stockage en commun :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section **8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle :**

Substance	Valeur	Unité	Type
-----------	--------	-------	------

Aucune donnée disponible.

**Valeurs limites biologiques :**

Pas de données disponibles

**Limites d'exposition en utilisation prévue :**

Pas de données disponibles

**Remarque :**

Pas de données disponibles

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique appropriées :**

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

**Équipement de protection individuelle :**



- Protection des yeux et du visage** : **Protection oculaire appropriée** :  
Aucune donnée disponible.  
Porter un équipement de protection oculaire.
- Protection de la peau** : **Protection des mains** :  
**Type de gants appropriés** :  
Aucune donnée disponible.  
Porter des gants de protection.  
**Protection du corps** :  
**Vêtement de protection approprié** :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Blouse de laboratoire.
- Protection respiratoire** : **Protection respiratoire nécessaire** :  
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.  
**Appareil de protection respiratoire** :  
Aucune donnée disponible.  
Porter une protection respiratoire.  
**Remarque** :  
Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.  
La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.  
Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.
- Contrôles liés à la protection de l'environnement** :  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

**8.3 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section **9 Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique** : Liquide  
**Couleur** : Pas de données disponibles  
**Odeur** : Pas de données disponibles  
**Seuil olfactif** : Pas de données disponibles  
**pH** : 5,6  
**Point de fusion/point de congélation** : Pas de données disponibles  
**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Pas de données disponibles





Point d'éclair	:	105°C
Taux d'évaporation	:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité	:	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Log Kow	:	Pas de données disponibles

## 9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

# section 10 Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

## 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

## 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

## 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

## 10.7 Informations complémentaires





Pas de données disponibles

section **11** Informations toxicologiques

**11.1 Toxicité orale aiguë**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Espece : Rat  
Sexe : Femelle  
Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1) :**

Espece : Rat  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1240	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• **trans-menthone (CAS: 89-80-5) :**

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1 950	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Espece : Rat  
Sexe : Femelle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2602	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

**11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**



• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Pas de données disponibles  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1) :

Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• trans-menthone (CAS: 89-80-5) :

Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

### 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)



Voie d'aministration : inhalation: aérosol  
Durée d'exposition/valeur : 4  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		=	5289	mg/m <sup>3</sup>

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

### 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)  
Durée d'exposition/valeur : 4  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

##### • Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : 4  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

##### • trans-menthone (CAS: 89-80-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : Humain  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

##### • L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin  
Sexe : Pas de données disponibles



Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Table with 4 columns: Paramètre, Cadre, Time Point, Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Table with 4 columns: Paramètre, Cadre, Time Point, Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Table with 4 columns: Paramètre, Cadre, Time Point, Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

trans-menthone (CAS: 89-80-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Test de Draize
Concentration : Pas de données disponibles

Table with 4 columns: Paramètre, Cadre, Time Point, Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles



Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Table with 4 columns: Paramètre, Cadre, Time Point, Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Table with 3 columns: Paramètre, Valeur, Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1) :

Espece : Cochon d'Inde
Sexe : mâle femelle
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Table with 3 columns: Paramètre, Valeur, Unité

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

trans-menthone (CAS: 89-80-5) :

Espece : Humain
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Table with 3 columns: Paramètre, Valeur, Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Espece : Souris
Sexe : Mâle



Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Souris  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : 103  
Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL		=	75	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet indésirable observé

##### • L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : Rat  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Voie d'administration : oral: non spécifié  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles



Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	375	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

### 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Souris  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Directrice de l'OCDE 1 (dose répétée de 2 jours de toxicité orale chez les rongeurs)  
Voie d'aministration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : 13  
Durée d'exposition/unité : semaines  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	591	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

##### • trans-menthone (CAS: 89-80-5) :

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : OCDE 407  
Voie d'aministration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : 28  
Durée d'exposition/unité : jours  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	671	mg/kg bw f

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

##### • L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 453 de l'OCDE  
Voie d'aministration : orale: alimentation  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	375	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales





Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Type de test : Dommages à l'ADN et/ou réparation  
Espece : Rat  
Sexe : Mâle  
Directives : Pas de données disponibles  
Type de méthode : mammalian comet assay  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5) :**

Type de test : Aberration chromosomique  
Espece : Souris  
Sexe : Mâle  
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)  
Type de méthode : Test du micronoyau  
Voie d'administration : intrapéritonéale  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Effet indésirable observé

**11.12 Sensibilisation des voies respiratoires**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**11.13 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles



section **12** Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

**Toxicité aquatique court terme :**

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	720	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.307	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.32	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : micro-organismes  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 3  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	209	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1) :**



## Menthe Sibérie 00 mg - PULP

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	3.01	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2.43	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2.63	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
• **2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :**  
Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE <sub>x</sub>	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
• **trans-menthone (CAS: 89-80-5) :**  
Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 96  
Unité : heures



## Menthe Sibérie 00 mg - PULP

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL1:	20.973	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48

Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	12.905	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 96

Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	13.399	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5)** :

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Brachydanio rerio (Zebra-fish)

Durée du test : 96

Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.1

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	15.6	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48

Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.2

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	26.6	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries

Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72

Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.3

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	21.4	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles



**Toxicité aquatique long terme :**

• **(R)-p-mentha-1,8-diène (CAS: 5989-27-5) :**

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pimephales promelas  
Directives : OCDE 212  
Durée d'exposition/valeur : 8  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE <sub>x</sub>	59	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Directives : OCDE 211  
Durée d'exposition/valeur : 21  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE <sub>x</sub>	50	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **trans-menthone (CAS: 89-80-5) :**

Animaux/Categorie : microorganismes  
Espece : Pseudomonas citronellolis  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : 21  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE <sub>x</sub>	308	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.4 Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles



**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**



Aucune donnée disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**



Aucune donnée disponible.

**12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires**



Pas de données disponibles

section **13** Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**



**Élimination des produits/emballages :**

**Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :**

**Élimination appropriée/Produit :**

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

**Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

**13.2 Informations complémentaires**



Pas de données disponibles



section **14** Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non réglementé.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé.

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non réglementé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non réglementé.

**14.8 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section **15** Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

**Législation européenne :**

**Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :**

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5





**REACH : Annex XVII (Restrictions) :**

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.  
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.  
Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.  
Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

**15.3 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section **16 Autres informations**

**16.1 Indication des changements**

Non applicable (première édition de la FDS).

**16.2 Légende des abréviations et acronymes**

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.  
IATA : International Air Transport Association.  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.  
DPD : Directive Préparation Dangereuses.  
N° ONU: Numéro des Nations Unies.  
N° EC : Numéro Commission européenne.  
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.  
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.  
CLP: Classification, étiquetage et emballage.  
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

**16.3 Références bibliographiques et sources de données**

Aucune donnée disponible.

**16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]**

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

**16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226      Flam. Liq. 3      Liquide et vapeurs inflammables.  
H302      Acute Tox. 4 ORAL      Nocif en cas d'ingestion



## Menthe Sibérie 00 mg - PULP

H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 01/04/2022

Date de version : 01/04/2022

Date d'impression : 01/04/2022

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.